

SOMMAIRE

A - DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES

LES OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES **A10**

- Principe général A10
- Le devoir d'obéissance A11
- La discrétion et le secret professionnel A12
- L'obligation de transparence A13
- L'obligation de probité A14
- La neutralité du fonctionnaire A15
- Le devoir de réserve A16
- Cumul illégal A17

LES DROITS DES FONCTIONNAIRES **A20**

- Principe général A20
- Les lanceurs d'alerte A21
- La liberté d'opinion A22
- La non discrimination A23
- La protection contre le harcèlement A24
- La protection fonctionnelle A25
- Le droit de retrait A26
- Le droit d'accès au dossier A27

LA RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES **A30**

- Principe général A30

CHAPITRE EN RÉSERVE **A40**

UN DROIT À LA MOBILITÉ **A50**

- Principe général A50
- Le contrôle déontologique lors de la reprise d'activité A51

LA DISCIPLINE DES FONCTIONNAIRES**A60**

- Principe général A60
- La suspension A61
- L'échelle des sanctions disciplinaires A62
- L'articulation des sanctions disciplinaires A63
- Les caractéristiques de la sanction disciplinaire A64
- L'exercice du pouvoir disciplinaire A65
- La procédure disciplinaire A66

B - LA CARRIÈRE DES FONCTIONNAIRES

LE RECRUTEMENT DES FONCTIONNAIRES

B10

- Principe général B10
- L'architecture de la Fonction publique B11
- Les conditions de recrutement des fonctionnaires B12
- Les cas particuliers de recrutement des fonctionnaires B13
- Les fonctionnaires stagiaires Fonction publique de l'État B14
- Les fonctionnaires stagiaires Fonction publique territoriale B15
- Les fonctionnaires stagiaires Fonction publique hospitalière B16

LA PENSION D'INVALIDITÉ ET LA RENTE VIAGÈRE D'INVALIDITÉ DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET HOSPITALIÈRE

B20

- Principe B20

C - L'ORGANISATION DU SERVICE DES FONCTIONNAIRES

LES CONGÉS ANNUELS DES FONCTIONNAIRES C10

- L'acquisition des congés annuels C10
- Les congés bonifiés C11
- L'utilisation des congés annuels C12
- Le compte épargne-temps 15 jours C13

LES AUTRES CONGÉS DES FONCTIONNAIRES C20

- Principe général C20
- Les congés liés à l'arrivée d'un enfant au foyer C21
- Le congé parental C22
- Le congé de présence parentale C23
- Le congé de solidarité familiale C24
- Le congé de proche aidant C25

ORGANISATIONS DU SERVICE DES FONCTIONNAIRES C30

- La durée légale du travail C30
- Le temps partiel des fonctionnaires C31
- Le télétravail dans la Fonction publique C32

D - LA MOBILITÉ DES FONCTIONNAIRES

LA POSITION D'ACTIVITÉ	D10
▪ Principe général	D10
▪ La mise à disposition	D11
▪ L'affectation en position normale d'activité	D12
▪ Le dispositif d'accompagnement à la suppression d'emploi dans la FPH	D13
LE DÉTACHEMENT	D20
▪ Principe général	D20
▪ Le détachement sur corps ou cadre d'emploi	D21
▪ Le détachement sur un emploi fonctionnel	D22
▪ Le détachement sur un emploi de cabinet	D23
▪ Le détachement d'office	D24
LA DISPONIBILITÉ	D30
▪ Principe général	D30
▪ Les disponibilités sur demande	D31
▪ Les disponibilités d'office	D32

E - LA PROTECTION SOCIALE DES FONCTIONNAIRES

LES INSTANCES MÉDICALES

E10

- Principe général E10
- Les médecins agréés E11
- Les conseils médicaux E12
- Le conseil médical supérieur E13
- Le conseil médical en formation plénière E14

LES CONGÉS POUR RAISON DE SANTÉ DES FONCTIONNAIRES

E20

- Principe général E20
- Le congé ordinaire de maladie E21
- Le congé de longue maladie E22
- Le congé de longue durée E23
- L'issue du congé de longue maladie et de longue durée E24

L'IMPUTABILITÉ AU SERVICE

E30

- Principe général E30
- Accidents de service, de trajet, de mission, maladies imputables au service... E31
- L'appréciation de l'imputabilité au service E32
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service E33
- La prise en charge des frais E34
- La réparation des séquelles de l'accident de service E35
- La rechute E36

LA REPRISE DES FONCTIONS À L'ISSUE DU CONGÉ MALADIE

E40

- Principe général E40
- La reprise des fonctions E41
- Le cadre d'un temps partiel thérapeutique E42
- Le reclassement de l'agent E43

LA MISE EN DISPONIBILITÉ D'OFFICE

E50

- Principe général E50
- La disponibilité d'office pour raison de santé E51
- La disponibilité d'office dans l'attente des avis nécessaires à la radiation de cadres pour invalidité E52
- La disponibilité d'office dans l'attente d'un reclassement E53

LE CAPITAL DÉCÈS

E60

- Principe E60

F - LA CESSATION DE SERVICE ET LA RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

LA RADIATION DES CADRES

F10

- Principe général F10
- L'admission à la retraite F11
- La limite d'âge F12
- La radiation des cadres pour invalidité F13
- Cessation anticipée au titre de l'amiante F14

LA DÉMISSION

F20

- Principe général F20
- L'indemnité de départ volontaire dans la Fonction publique de l'État F21
- L'indemnité de départ volontaire dans la Fonction publique hospitalière F22
- L'indemnité de départ volontaire dans la Fonction publique territoriale F23
- L'IDV et le versement des allocations de retour à l'emploi F24
- La rupture conventionnelle F25

LE LICENCIEMENT DES FONCTIONNAIRES

F30

- Principe général F30
- Le licenciement pour abandon de poste F31
- Le licenciement pour insuffisance professionnelle F32
- La radiation des cadres pour motif disciplinaire F33
- Le licenciement pour inaptitude physique F34
- Perte d'une des conditions pour être fonctionnaire F35

LA RÉMUNÉRATION DU FONCTIONNAIRE APRÈS SA PERTE D'EMPLOI

F40

- L'appréciation de la perte d'emploi des fonctionnaires pour l'ouverture du droit aux allocations de retour à l'emploi (ARE) F40
- L'appréciation de la perte d'emploi des titulaires F41
- La protection sociale du fonctionnaire après sa perte d'emploi F42

Y - ADRESSES UTILES

- Fonction publique Y10
- Régimes spéciaux Y20
- Régime général de la Sécurité sociale Y30
- Régimes complémentaires de retraite Y40
- DREETS (régions) Y50
- DREETS (départements) Y60

Z - INDEX ALPHABÉTIQUE